

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date du Conseil Municipal
6 mars 2023
Date de convocation
28 février 2023

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

Présents : M. M. COËNT, Mme L. DOMET-GRATTIERI, M. T. RYO, Mme L. LE COADOU, M. D. NEUHAARD, Mme A. RAINGUE-GICQUEL, M. L. PONNELLE, Mme L. HEGWEIN, M. P. GOYAL, M. D. AMISSE, Mme F. PAYEN, M. D. MOURGUES, Mme M.A. GUEDES, Mme G. KERLEAU, M. S. BLOCH, Mme L. PRECIGOUT, M. C. BAHOLET, M. G. DERVAL, M. T. CHEVALIER, M. B. GUEGAN, Mme A. DURAND, Mme L. FOUCHER, M. P. HASPOT, Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF, M. M. BERASALUZE, Mme C. ODIAU-MATHIEU

Pouvoirs ont été donnés :

Mme L. THILL	à	Mme M.A. GUEDES
Mme A. DANET	à	Mme A. RAINGUE-GICQUEL
M. R. MORIN	à	Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité.

Monsieur Hubert FAIVRE-PIERRET, Directeur Général des Services, a été nommé auxiliaire à ladite secrétaire pour cette séance.

25.03.2023

CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE ACCORDÉE AU PARC NATUREL RÉGIONAL DE BRIÈRE (PNRB)

Une dotation biodiversité destinée aux communes classées Parc naturel régional a été instaurée pour la première fois en 2022, Saint-André des Eaux n'étant pas éligible.

En 2023, cette dotation a fait l'objet d'une augmentation significative et d'un élargissement des critères d'attribution. Au vu des premières simulations réalisées par la fédération nationale des Parcs, la commune touchera une somme autour de 27 600,00 €, soit environ 3,9 € par habitant DGF.

Par ailleurs, le syndicat mixte du PNRB (à l'instar des autres collectivités) est touché par la réévaluation du point d'indice des fonctionnaires et l'augmentation du coût des énergies.

Le syndicat mixte du PNRB n'ayant aucune ressource propre, cette situation a conduit le bureau du PNRB à devoir arbitrer sur les moyens humains et la limitation du programme d'actions lors de la préparation budgétaire du Budget Primitif 2023.

Afin de consolider le budget lors du vote du Budget Supplémentaire prévu au mois de juin, le comité syndical du PNRB a décidé d'instaurer pour 2023 une subvention exceptionnelle à hauteur de 0,9 € par habitant DGF pour toutes les communes touchant la dotation biodiversité, soit au titre du Parc, soit au titre de Natura 2000.

Cette contribution exceptionnelle représenterait pour Saint-André des Eaux un montant de 6 399,00 €.

Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, développement économique et marchés publics du 27 février 2023 ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'approuver** le versement d'une participation exceptionnelle en 2023 au Parc Naturel Régional de Brière d'un montant de 6 399 €.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Mathieu COËNT



La Secrétaire de Séance,
Laurence DOMET-GRATTIERI

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **10 MARS 2023**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **10 MARS 2023**